

2 février 2022 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déplacement du Président de la République dans le Nord.

Merci Madame la maire de nous accueillir dans l'Hôtel de Ville, ici à Tourcoing.

Mesdames, Messieurs les ministres,
Monsieur le vice-président,
Mesdames, Messieurs les commissaires,
Mesdames, Messieurs les parlementaires,
Mesdames, Messieurs les ambassadeurs,
Monsieur le préfet,
Mesdames, Messieurs les directeurs généraux,
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Je suis très honoré d'être devant vous aujourd'hui sur un sujet qui a pu occuper beaucoup de temps de chefs d'Etat et de Gouvernement ces dernières années : celui des migrations et de l'espace Schengen, pour évoquer précisément l'avenir de l'espace Schengen et de notre politique d'asile et de migration. J'ai conscience du caractère exceptionnel et atypique d'une telle intervention et puis de l'échange que nous aurons, mais il vient témoigner l'importance que revêt cette question pour la présidence française et aussi l'engagement que je voulais prendre devant vous de tout faire pour que ce sujet puisse avancer utilement, entre tous les Etats membres, en lien très étroit avec les services du Conseil ici présents et la Commission européenne qui joue un rôle ô combien important, et je veux vraiment remercier Monsieur le vice-président et Madame la commissaire, en particulier pour le rôle extraordinaire qu'ils ont pu jouer ces derniers mois lors de la crise bélarusse, avec une capacité d'improvisation, un sens du pragmatisme qui nous a permis de tenir.

Mais si je suis là devant vous, c'est aussi parce que le sujet que nous évoquons est grave, lourd, existentiel et qu'il mérite particulièrement dans le moment que nous vivons d'être porté au plus haut niveau. Notre Europe et nous chérissons cela, elle est fondée sur un principe : la libre circulation des personnes, la promesse de mobilité sans contrôles aux frontières intérieures. Cette promesse, formulée il y a près de 40 ans, a été tenue pendant une vingtaine d'années, jusqu'à ce que des événements douloureux viennent la bousculer : les attentats terroristes, la crise migratoire de 2015-2016, la crise sanitaire et un contexte international plus volatil à nos portes qui nous rappellent qu'il n'y a pas de libre circulation intérieure sans maîtrise des frontières extérieures. La Commission a sorti il y a quelques semaines, un texte qui a permis de clarifier ces règles, mais qui a aussi acté le fait que dans le contexte, il y avait des contrôles légitimes aux frontières. Mais ce contexte que j'évoque vient tester la solidité de Schengen et nous impose aussi de ne pas céder à ce que pourrait être l'esprit de division, parce que la situation qui est celle des Etats membres est éminemment différente du fait de nos géographies entre les Etats de première arrivée, les Etats qui sont des Etats de transit, les Etats d'arrivée de mouvements secondaires. Et donc, nous voyons bien que les intérêts peuvent parfois être divergents, qu'il peut y avoir une tentation de jouer les uns contre les autres, et nous n'avons pas réussi à progresser lorsque ces divisions présidaient à nos échanges. Parce que je crois que nous devons collectivement de ce retour du tragique dans l'Histoire et de la nécessité de nos frontières extérieures, nous, Européens, commencer à tirer justement les leçons.

L'Agence Frontex a ainsi été créée et est en train de monter en puissance avec des effectifs renforcés. Nous avons beaucoup plaidé pour continuer ce renforcement. Il est indispensable. C'est un acquis, il faut le consolider. Nos systèmes d'information européens ont été modernisés, que ce soit par le renforcement des systèmes existants - système d'information Schengen, système d'information sur les visas - ou par la création de nouveaux systèmes comme le système entrée-sortie, le système d'information et autorisation des voyages, et l'interopérabilité de ces systèmes est notre nouvelle frontière. Nous avons aussi su nous mobiliser quand des crises sont intervenues. Je pense, comme je l'évoquais à l'instant en rendant hommage à la Commission, à ce qui a été fait lors de la crise avec la Biélorussie aux frontières de la Lettonie, de la Lituanie et de la Pologne. Mais le moment que nous vivons, marqué par cette situation géopolitique exceptionnelle et les menaces à la fois liées à des conflits voisins et au risque terroriste, nous impose de prendre des mesures plus radicales. De reprendre en main le contrôle de nos frontières et, ce faisant, la maîtrise de notre destin. Voilà pourquoi nous avons décidé, à la lumière aussi de beaucoup d'échanges que j'ai eu avec mes homologues, de faire de la question de la maîtrise des frontières et de la réforme de l'espace Schengen une priorité de cette présidence, s'appuyant en cela, comme je l'ai évoqué sur aussi les textes récemment proposés par la Commission. Avec un objectif simple qui est de protéger l'identité européenne et les Européens des fracas des temps. C'est-à-dire

notre esprit de liberté, nos différences, notre volonté de circuler librement en tenant mieux nos frontières extérieures, en ayant une politique collectivement plus efficace. Alors, au-delà des propositions législatives ambitieuses et adaptées à mes yeux que la Commission a d'ores et déjà travaillé, nous allons devoir faire aboutir les travaux sur la réforme du Code frontières Schengen et sur le mécanisme d'évaluation Schengen.

Je voudrais revenir sur quelques priorités. La première est de commencer par remettre de la politique au cœur de la gouvernance de Schengen. Je le dis au sens noble, au sens le plus fort du terme, vous êtes responsables devant vos parlements nationaux. Ces sujets sont essentiels et lorsqu'il y a une crise, vous êtes convoqués par vos parlements pour rendre compte de l'action qui est conduite et donc je pense que nous ne pouvons pas considérer ces sujets comme simplement techniques. Aujourd'hui, les défaillances structurelles ou individuelles ne sont pas évoquées dans les discussions ministérielles. Lorsqu'elles sont identifiées, elles ne sont réellement discutées qu'entre l'État membre concerné et la Commission et Frontex. Les outils des anticipations des crises existent, mais ils sont éclatés en un nombre important d'indicateurs techniques, loin d'une réelle politique concertée d'anticipation et de planification. C'est pourquoi nous souhaitons établir un véritable « Conseil Schengen » pour piloter l'espace Schengen, à l'image de ce que nous avons su faire pour la zone euro. Cela ne signifie en rien dessaisir la Commission - je serais paradoxal, moi qui viens d'en chanter les louanges - d'aucune de ses compétences, mais assumer pleinement à ses côtés notre responsabilité pour le bon fonctionnement de cet espace. Un travail étroit avec la Commission est donc absolument indispensable. Cela ne signifie pas non plus dessaisir Frontex de ses missions et de ses moyens, au contraire, moi qui ai tant plaidé pour en augmenter plus rapidement les forces, mais donner des orientations politiques, inscrire son action et ses interventions dans le cadre d'objectifs politiques déterminés collectivement. Un Conseil Schengen pourrait donc être installé. Auprès de lui, un coordinateur pourrait être mis en place. Ce Conseil vous réunirait régulièrement autour d'un ordre du jour très opérationnel : la situation aux frontières extérieures, l'évaluation des vulnérabilités, l'anticipation des crises et la réaction rapide aux crises. J'ai pu d'ailleurs en mesurer le manque. Lorsque nous avons telle embarcation qui arrivait sur les côtes italiennes au plus fort de la crise aux étés 2019 et 2020, par l'absence d'un tel Conseil, tout remontait alors à quelques chefs d'Etats et de Gouvernements en lien avec la Commission - c'était la Commission précédente à l'époque, d'ailleurs, c'était dès l'été 18 et nous l'avons encore vécu au moment de la crise. Le fait qu'il n'y ait pas de mécanismes d'anticipation à proprement parler de concertation nous affaiblit.

Ce Conseil aurait trois missions principales. La première, examiner la situation de l'espace Schengen. Nos agences réalisent déjà un important travail : Frontex sur la vulnérabilité des frontières, Europol sur le terrorisme, l'Agence européenne de l'asile sur le sujet des migrations et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies sur la question sanitaire. Le Conseil coordonnera ses contributions à partir d'un tableau de bord et du rapport annuel sur l'état de Schengen préparé par la Commission, où tous les sujets seront posés de manière claire et transparente. Menace terroriste, situation sécuritaire, flux migratoire y compris les flux secondaires et risques sanitaires. Deuxième mission : mobiliser les outils, instruments et réformes liés à Schengen pour répondre aux enjeux de sécurité ou encore de mouvements de personnes et prendre les décisions nécessaires lorsque des défaillances sont constatées sur la base d'un mécanisme d'évaluation réformé. Et puis, troisièmement : donner des grandes orientations politiques, comme je l'ai évoqué, relatives à l'état de Schengen ainsi que la réponse aux crises affectant Schengen. Notre proposition, parce qu'elle n'implique ni révision des traités, ni nécessité d'instaurer une nouvelle formation du Conseil, peut être mise en œuvre le plus rapidement possible. Je souhaite qu'elle puisse voir le jour, par exemple dès votre prochaine réunion, le 3 mars, car ce Conseil peut devenir le visage d'une Europe forte qui protège, assume de maîtriser son espace et ce faisant, son destin.

La deuxième priorité est de nous doter d'un mécanisme de solidarité et d'intervention rapide en cas de crise aux frontières extérieures de l'Union. Dans la crise biélorusse, l'Union a démontré sa capacité à agir vite et fort en conjuguant les forces de l'Union des États membres et des agents, c'est parce qu'il y a eu une mobilisation exceptionnelle de quelques-uns d'entre vous. Nous l'avons fait toutefois dans l'urgence, dans une certaine improvisation. Cela a conduit à deux réponses différentes, l'une avec Frontex, l'autre nationale sans déploiement de l'agence, ce qui n'est pas totalement optimal avec on le sait aussi des polémiques qui ont pu naître. Ce qui n'est pas non plus optimal quand nous vivons une crise et que la moindre division est exploitée par ceux qui ont tout fait pour la faire naître. Je souhaite donc que nous puissions inventer un mécanisme durable. Nous souhaitons le développement d'une plateforme de mobilisation rapide des ressources européennes et bilatérales dans les situations de crise à la frontière extérieure. Cette plateforme permettrait, en complémentarité de l'action de Frontex, d'abord la mobilisation immédiate, coordonnée et intégrée de moyens, qu'ils soient européens ou bilatéraux ; ensuite, une complémentarité entre les contributions bilatérales des États, de Frontex, de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile et du mécanisme de protection civile de l'Union ; ensuite, la bonne coordination entre le soutien bilatéral et les agences européennes ; et enfin, une continuité entre les moyens déployés dans l'État membre affecté et ceux envoyés, le cas échéant, dans le pays tiers contigu, si nécessaire. Cette plateforme serait au fond le bras armé du nouveau Conseil Schengen sur le terrain. Elle assurerait la complémentarité du soutien européen et des soutiens bilatéraux et serait l'illustration concrète de cette solidarité européenne. Ce n'est donc pas une alternative à Frontex. Bien au contraire, car je continue de penser qu'il nous faut renforcer Frontex et l'utilité en a été prouvée à maintes reprises. Mais c'est un outil qui permet de conjuguer nos forces dans un monde de risques de plus en plus élevés, de crises de

un outil qui permettra de conjuguer nos forces dans un monde de risques de plus en plus élevés, de crises de plus en plus nombreuses, une plateforme en complément donc de Frontex pour la rendre plus forte.

La troisième priorité sur laquelle je voulais revenir porte quant à elle sur le Pacte asile et migration. Dès les accords de Schengen, se doter d'une politique commune d'asile et de migration a été posée comme le complément indispensable d'un espace sans contrôles à ses frontières intérieures. Puisque nos frontières externes sont partagées, notre espace de libre circulation est commun, nous devons continuer à bâtir une réponse européenne aux défis liés à l'asile et aux migrations. Il nous faut donc prendre acte de cette responsabilité collective et avancer ensemble dans un esprit de solidarité et fidèle à la paternité européenne sur la création du droit d'asile pour construire une politique européenne d'asile et de maîtrise des migrations. C'est ça notre défi.

Nous sommes face à un double risque : l'un, d'un côté, qui est de devenir un espace qui ne sait plus se protéger lui-même et qui conduit à donner des coups de boutoir, soit dans les pays de première arrivée, soit dans tout l'espace européen. L'autre, c'est de considérer que la seule réponse pertinente, c'est de renier nos principes, nos valeurs et alors même que des trafiquants aujourd'hui, des réseaux structurés, utilisent nos règles d'asile, parfois notre inefficacité collective et les délais que nous mettons, viennent nous tester, ce serait de dire : « oublions nos principes pour répondre à la situation ». Nous connaissons ce piège par cœur. Donc nous devons être plus efficaces en étant à la hauteur de nos principes et de l'humanisme européen.

La pression migratoire reste forte et les évolutions récentes en Méditerranée, en Afghanistan, à la frontière biélorusse ou encore en Manche soulignent l'importance de continuer à nous adapter à cette réalité, que nous soyons pays de première entrée, de transit, de destination, tous ensemble concernés. Je le crois profondément, je l'ai toujours plaidé : la solution durable n'est qu'européenne. La proposition de pacte migratoire de la Commission constitue une réponse globale ambitieuse qui traite l'ensemble des dimensions : partage des responsabilités en matière d'asile, mécanisme de solidarité et coopération avec les pays tiers. Autant raccourcir l'histoire entre nous ce soir, nous savons tous des divisions qui existent sur ces sujets, de leurs sensibilités politiques dans les États membres, et même si je suis un optimiste engagé, j'ai tendance à ne pas croire au miracle spontané. C'est pourquoi nous avons plutôt proposé une approche progressive pour réaliser dès à présent des avancées concrètes en créant la confiance et en visant à terme le même niveau d'ambition. Parce que c'est bien un agenda de confiance qu'il faut avoir.

Je le vois dans les débats que nous avons trop souvent, il y a une espèce de segmentation de notre Europe qui est en train de se faire selon le statut des différents pays. Nous n'irons à rien par ce chemin, et donc essayons d'avancer sur quelques sujets où on peut bâtir efficacité et confiance. A chaque étape, nous devons garantir des avancées équivalentes en matière de solidarité, de règles de responsabilité ou pour la dimension extérieure. Et à chaque étape, nous garantirons un juste équilibre entre la diversité des intérêts en prenant en compte les spécificités de chaque État membre. Mais nous devons viser d'abord un contrôle plus efficace de notre frontière extérieure commune. Je l'évoquais en parlant de Frontex et de la plateforme - mécanisme commun, mais un contrôle plus efficace qui devra nécessairement être associé à un soutien aux États membres les plus concernés du fait de leur position géographique. Il n'y aura pas d'avancée sur le pacte si nous ne mettons pas plus de moyens financiers, logistiques, matériels et humains de l'Union et de ces agences, voire des États membres dans ces pays qui tiennent la frontière commune. Deuxièmement, une solidarité plus affirmée à l'égard des États assumant un effort d'accueil substantiel pour assurer une répartition équitable de l'effort au sein de l'Union. Troisièmement, une régulation des mouvements migratoires reposant notamment sur une convergence accrue des systèmes d'asile et une limitation des demandes multiples, condition première d'un accueil digne et d'une meilleure intégration des personnes qui sont en besoin de protection. C'est, vous le savez mieux que moi, le travail le plus sensible, le plus compliqué, qui consiste à faire converger 27 réglementations et 27 modèles en termes d'asile. Mais déjà, si nous savons simplifier les dysfonctionnements évidents que nous voyons dans les règlements de Dublin, et si nous savons faire converger nos systèmes progressivement pour limiter des écarts qui conduisent parfois au fond, à des flux secondaires que nous pourrions mieux gérer, nous pouvons progresser. Et enfin, une politique de l'Union plus opérationnelle et plus unie en matière d'éloignement et de réadmission. Parce que si nous voulons tenir nos valeurs, avoir une politique plus efficace en termes d'instruction de l'asile, mais protéger celles et ceux qui en ont besoin, il faut aussi que nous puissions plus efficacement accompagner vers leur pays d'origine celles et ceux à qui nous ne donnons pas ces titres et la protection. C'est un point fondamental : lutter contre l'immigration illégale qui, alimentée par des réseaux faisant trafic de la misère, pousse des hommes, des femmes, des enfants vers la mort. Tout cela, nous n'y parviendrons que si nous nous donnons ces objectifs communs et nous savons avancer sur ces quelques mesures qui ne couvrent pas tout le pacte, mais ô je le crois profondément, nous pouvons avoir des résultats. Ceci suppose une fermeté absolue à l'égard des passeurs. Ceci suppose aussi de travailler avec les pays de départ et de transit, notamment en Afrique et au Proche et Moyen-Orient, à la fois pour empêcher ces flux clandestins et ce trafic de la misère, pour protéger aussi celles et ceux qui sont exposés par ces trafics et pour faire en sorte que ceux qui sont déboutés du droit d'asile puissent retourner sur leur terre d'origine en étant accompagnés dans la dignité et tenir aussi notre espace commun. C'est l'un des objectifs prioritaires que nous avons assignés au mécanisme opérationnel pour la dimension externe des migrations que nous avons créé en début de présidence. Nous nous sommes dotés des moyens nécessaires et nous devons désormais accélérer.

Plusieurs actions concrètes devront être menées dans les prochains mois pour rendre en particulier cette politique d'éloignement et de réadmission beaucoup plus efficace qu'elle ne l'est aujourd'hui. Adapter notre politique de visas à l'égard de pays tiers non coopératifs en matière de réadmission, mais le faire de manière européenne et coordonnée ; nous doter d'une stratégie de conclusion d'accords de réadmission avec les pays prioritaires ; développer l'action extérieure de Frontex ; mieux mettre en commun nos efforts en matière de retours et nommer dès que possible ce coordinateur que j'évoquais. Le sommet entre l'Union africaine et l'Union européenne sera l'occasion d'une impulsion forte en la matière, en ce qu'il nous permettra aussi de réinscrire ce sujet des migrations dans un agenda plus large, plus ambitieux et plus juste. Parce que ce que nous devons aussi tâcher de faire, c'est de prévenir ces mouvements qui sont liés à la grande pauvreté et la misère, à l'absence d'opportunités dans les pays d'origine, avec une nouvelle ambition des Européens à l'égard des Africains. Mais dans le même temps, dans cette relation tout à la fois solidaire, mais équitable et responsable que nous voulons, il doit aussi y avoir une plus grande efficacité de notre politique de réadmission et de retour pour celles et ceux qui ne sont pas protégés sur le sol européen.

Voilà, Mesdames, Messieurs, les quelques convictions que je voulais partager. L'échange que nous allons avoir maintenant nous permettra sans doute de revenir sur les sujets d'élargissement, sur les sujets aussi plus spécifiques de la Manche que j'évoquais, et du lien peut-être avec les Britanniques si vous souhaitez que nous puissions l'évoquer, et évidemment toutes les questions que vous souhaiteriez qu'on aborde avant que je vous laisse travailler entre vous. Mais vous l'avez compris, ce dont nous parlons avec la réforme de Schengen et le pacte sur l'asile et les migrations n'est à mes yeux pas un sujet parmi d'autres. Il est au cœur du projet européen, c'est-à-dire de la capacité des Européens d'être ouverts entre eux, de tenir leurs valeurs, de continuer à rester ouverts au reste du monde, mais de ne jamais céder à la facilité et la naïveté. C'est le fondement même de notre identité démocratique, humaniste et de progrès. Un philosophe français a eu cette phrase, il s'agit de Régis DEBRAY, disant : « Un peuple, c'est une population, des conteurs et des contours ». Les conteurs, ce sont nos histoires et l'aventure européenne que nous continuons d'écrire, elle est indispensable. Population, c'est aussi toutes les politiques publiques que nous avons à gérer et qui font notre Europe. Et il y a ces contours qui nous font tenir, sans quoi l'Europe se dissout ou s'évanouit. Je crois très profondément que c'est notre responsabilité et c'est à nous, ensemble, depuis Tourcoing et je remercie le ministre Gérald DARMANIN de nous accueillir ici avec Madame la maire. Il vous appartiendra d'inventer ces contours et ces règles. En tout cas, je suis très honoré d'être devant vous aujourd'hui pour partager ces quelques convictions. Je vous remercie.